

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 MAI 2021 A 18 H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le six mai à 18 h, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HENRI PARANTHOËN, le Maire,

Nombre de conseillers
en exercice :

15

Présents ou
représentés :

15

Présents : PARANTHOËN Henri, le Maire ; LE COQ Annyvonne, ANDRE Yanick, ALLAIN Gilles, LE BRIAND Fabienne, GUILLOU Loïc, HERVO Claudine, MENOUE Laurent, BLONDEL Christine, Yoann JUMEL, CONAN Amélie, CEILLIER-VERDEIL Christine, CASTERAN Maryline.

Procuration : SCHUCHARD Corinne ayant donné pouvoir à Mme LE COQ, JEZEQUEL Yves ayant donné pouvoir à Mme Christine CEILLIER-VERDEIL ;

Secrétaire de séance : Gilles ALLAIN

Date d'envoi de la Convocation : le 30 avril 2021

Date de l'affichage : 30 avril 2021

DELIBÉRATION N°2021-12-79 : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE ET ADHESION A L'ASSOCIATION LES FRANCAS

Lannion Trégor Communauté propose aux collectivités de mettre en place le dispositif argent de poche à destination des jeunes âgés de 14 à 18 ans. Les missions « Argent de poche » permettent aux jeunes une première approche du monde du travail, en s'impliquant sur leur territoire dans le cadre d'un dispositif simple. Elles leur permettent également de tester un projet professionnel et/ou de découvrir un métier.

Les missions « Argent de poche » créent une possibilité pour des adolescents d'effectuer, durant les vacances scolaires, des petits chantiers de proximité (½ journée) concourant à l'amélioration de leur cadre de vie. En contrepartie, les jeunes reçoivent **indemnisation par jeune de 15€ par 1/2 journée.**

A travers ce dispositif, les jeunes s'impliquent dans leur commune et créent des liens avec les services administratifs ou techniques des communes qui les encadrent.

Les missions « Argent de poche » permettent de sensibiliser les jeunes au **respect des biens communs** et de **modifier leur regard sur l'action publique en renforçant leur sens civique.** Elles participent ainsi à la **lutte contre les incivilités.**

Une charte d'engagement est signée par le jeune. Ce document définit les règles à respecter dans l'exercice des tâches confiées.

Les missions proposées :

- Doivent être adaptées au savoir-faire des adolescents
- Doivent répondre à un objectif de service public
- Peuvent être à l'initiative de la commune ou des jeunes
- Ne doivent pas se substituer à un emploi
- Doivent être encadrées par un agent communal clairement identifié

La Caf des Côtes d'Armor soutient les actions visant à :

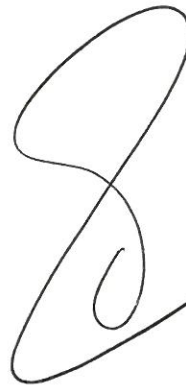
- promouvoir l'ouverture culturelle et sociale, à transmettre les valeurs de la République et à développer l'esprit critique ;
- valoriser l'engagement des jeunes et leur participation à la vie de la cité ;
- accompagner les processus d'insertion sociale ;
- permettre aux jeunes de prendre des initiatives et d'expérimenter ;
- favoriser les liens des jeunes entre eux, avec les parents et les institutions.

A ce titre, la CAF peut subventionner la commune à hauteur de 5 € par mission rétribuée (soit 1/3 de l'indemnité versée à chaque jeune de 16 à 18 ans pour une mission d'une demi-journée) dans la limite d'une aide maximale de 2 000 € (sous réserve des fonds disponibles). La Caf étudie les demandes à partir de 20 missions rétribuées.

Pour rémunérer ces jeunes, il est nécessaire d'adhérer à l'association LES FRANCAS. La cotisation est de 100 €.

Après discussions, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **de mettre en place le dispositif « argent de poche »**
- ✓ **d'adhérer à l'association FRANCAS**
- ✓ **de déposer un dossier de subvention à la CAF**
- ✓ **d'inscrire les crédits en fonctionnement du budget principal**
- ✓ **d'autoriser M. le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette décision**



Pour Copie Conforme
Le Maire

